



Lycée Charles de Foucauld

INFO FAMILLES N°1 : rentrée

Année scolaire : 2024-2025

Cher(s) parent(s)

L'année scolaire s'achève avec encore d'excellents résultats pour notre groupe scolaire :

- 100% de réussite au baccalauréat et 83% de mentions.
- 98% de réussite au brevet des collèges.

Nous espérons que la semaine de reprise des élèves ne sera pas trop perturbée par les jeux paralympiques.

A la rentrée, Antoine Thenault le nouveau chef d'établissement vous accueillera.

Je souhaite encore à chacun de vous et de vos enfants bonheur et succès dans leurs études.

Bon été à tous

Avec mon meilleur souvenir

Thierry COURREGÉ

✓ L'agenda

- **Fermeture de l'établissement au public**

Du vendredi 12 juillet au soir au mardi 20 août au matin.

- **Semaine de révisions pour les élèves entrant en seconde**

Dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire de votre enfant en classe de seconde, le lycée Charles de Foucauld vous propose une semaine de révisions. Celle-ci se déroulera les 26, 27, 28, 29 août 2024.

Les élèves, en petits groupes (d'une dizaine environ), seront encadrés par des enseignants du lycée. La participation financière à ce stage s'élève à 130 euros par élève. Pour toute inscription, veuillez adresser une demande écrite à l'adresse suivante, veronique.delarue@lamadone.fr.

- **Semaine de révisions pour les élèves entrant en première ou en terminale et ayant les spécialités mathématiques, physiques chimie et peut-être SVT**

Le lycée Charles de Foucauld organise une semaine de révisions pour les élèves entrant en première ou en terminale avec les spécialités mathématiques physique-chimie et peut-être SVT, les 26, 27, 28 et 29 août 2024. Les sessions seront encadrées par des enseignants du lycée et se dérouleront en petits groupes. La participation financière à ce stage s'élève à 130 euros par élève. Pour vous inscrire, veuillez répondre à la circulaire reçue sur EcoleDirecte.

- **Informations importantes concernant la rentrée scolaire :**

Planning de la rentrée du lundi 2 septembre :

- Classes de seconde : 9h00.
- Classes de première : 13h00.
- Classes de terminale : 15h00.

Détails pour le jour de la rentrée :

- Aucune liste de fournitures n'est fournie ; les enseignants les préciseront à la rentrée.
- Aucun service de demi-pension ne sera disponible le jour de la rentrée.

À la rentrée, les lycéens recevront :

- Les manuels scolaires.
- Le carnet de correspondance.
- L'emploi du temps de la classe.
- La fiche sanitaire à compléter.
- Leurs identifiants/mots de passe pour les ordinateurs du lycée et le Pack Office.
- **Les nouveaux élèves** recevront leur identifiant/mot de passe EcoleDirecte

Reprise des cours :

- L'emploi du temps distribué à la rentrée sera effectif à partir du mardi 3 septembre.

Photographies de classe et photographies individuelles : Mardi 3 septembre.

- **Rencontres parents d'élève-professeurs principaux**

Une information complémentaire pour ces rencontres vous sera communiquée à la rentrée. Elles auront lieu :

- **Judi 19 septembre** à 18h00 pour les parents d'élèves des classes de seconde.
- **Judi 26 septembre** à 18h00 pour les parents d'élèves des classes de première et de terminale.

Une information complémentaire vous sera communiquée à la rentrée.

- **Distribution des PC de la Région pour les élèves de seconde**

Vendredi 27 septembre.

- **Programmation des examens blancs 1 par niveau**

- **Pour les classes de seconde** : semaine du 27 janvier.
- **Pour les classes de première** : semaine du 4 novembre.
- **Pour les classes de terminale** : semaine du 4 novembre.

- **Rencontres parents d'élève-enseignants**

Les inscriptions se font sur ÉcoleDirecte. Voici les dates des rencontres :

- **Classes de seconde** : jeudi 12 (pour 3 classes) et mardi 17 décembre (pour les 3 autres classes).
- **Classes de première et de terminale** : samedi 7 décembre.

Un planning des rendez-vous sera disponible sur EcoleDirecte peu de temps avant ces réunions.

- **Programme de formation PIX**

PIX est une plateforme en ligne d'évaluation et de certification des compétences numériques.

Ce service est accessible gratuitement.

Il permet à chaque élève de mesurer et d'améliorer son niveau de maîtrise des compétences numériques.

- Cette plateforme permet également de délivrer aux élèves, en fin de cycle terminal, une certification de leur niveau de maîtrise des compétences numériques qui sera mentionnée dans le livret scolaire (LSL) et pourra être versée dans Parcoursup.
- Les parcours à réaliser en autonomie et les dates pour lesquelles ils doivent être terminés, pour chaque niveau, sont indiqués ci-dessous.

Niveau	Pour le vendredi 18 octobre	Pour le vendredi 20 décembre	Pour le vendredi 14 février	Pour le vendredi 11 avril
Seconde	Parcours de rentrée	Parcours EMI	Parcours SNT	Parcours mathématiques
Première	Parcours de rentrée	Parcours HG	Parcours EMC	Parcours Enseignement scientifique
Terminale	Parcours de rentrée			

- Pour les terminales, la certification aura lieu entre fin novembre et mars. Les dates seront précisées ultérieurement.

- **Vacances scolaires**

<u>Toussaint</u>	Du vendredi 18 octobre après les cours au lundi 4 novembre 2023 au matin.
<u>Noël</u>	Du vendredi 20 décembre après les cours au lundi 6 janvier au matin.
<u>Hiver</u>	Du vendredi 14 février après les cours au lundi 3 mars au matin.
<u>Printemps</u>	Du vendredi 11 avril après les cours au lundi 28 avril au matin.
<u>Ascension</u>	L'établissement sera fermé du mercredi 29 mai après les cours au lundi 2 juin au matin.
<u>Pentecôte</u>	L'établissement sera fermé le lundi 9 juin, lundi de Pentecôte.

✓ **Renseignements administratifs**

- **Administration**

Il est important de nous faire connaître toutes les modifications de coordonnées (postales, téléphoniques, bancaires) qui pourraient intervenir avant la rentrée scolaire ou pendant l'année scolaire.

Merci de les transmettre par courriel à l'adresse suivante :

administratif@lamadone.fr, en fournissant un justificatif de domicile.

Vous pouvez également modifier vos coordonnées directement depuis votre compte École Directe, rubrique « vos informations ».

Les certificats de scolarité seront disponibles sur les comptes École Directe des élèves et des familles à partir de la fin du mois de septembre.

- **Assurance scolaire**

L'établissement souscrit à une assurance scolaire pour tous les élèves auprès de la Mutuelle Saint Christophe. Le montant est compris dans les frais de scolarité. L'attestation d'assurance devra être téléchargée directement dans votre espace personnel sur le site de la mutuelle.

Vous pouvez accéder au site de la Mutuelle Saint Christophe directement depuis notre site internet ou depuis votre compte école directe.

- **Bourses pour les lycéens 2024-2025**

À partir du 1er septembre, vous pourrez retirer un dossier de demande de bourse pour l'année scolaire 2024-2025.

Ce dossier sera disponible auprès de Madame Tessier et pourra également être téléchargé depuis les documents de votre EcoleDirecte à partir de cette date.

Le dossier complété devra être retourné à Madame Tessier au plus tard le 15 octobre.

Important : même si votre enfant a déjà été boursier les années précédentes, il est obligatoire de déposer un nouveau dossier de demande de bourse à partir de la rentrée 2024 si vous souhaitez en bénéficier.

- **Calculatrice pour les élèves de seconde**

Pour réduire le coût important que représente l'achat de la calculatrice, un outil indispensable pendant les trois années de lycée, nous avons organisé un achat groupé pour tous les élèves de seconde. Cette initiative nous permet d'obtenir un prix avantageux et de fournir le même modèle à tous nos élèves dès le début de l'année. La calculatrice choisie sera la seule acceptée lors des devoirs sur table de sciences et de mathématiques dès la classe de seconde. Elle vous sera facturée 73 € en septembre, soit bien en dessous des 90 à 100 € habituels dans le commerce.

Rappel :

Conformément à la note de service n°15-056 du 17 mars 2015 publiée au BOEN n°14 du 2 avril 2015, les calculatrices graphiques programmables utilisées lors des examens et concours de l'enseignement scolaire doivent être équipées d'une fonctionnalité « Mode Examen ». Cette fonctionnalité est essentielle car elle permet de bloquer temporairement l'accès aux données personnelles stockées dans la mémoire de la calculatrice. Pendant les examens, elle doit être activée par l'élève à la demande du surveillant afin de garantir l'intégrité des épreuves et l'égalité des chances entre les candidats.

- **EcoleDirecte**

Accès à EcoleDirecte : il se fait sur le site <https://www.ecoledirecte.com/>.

Les familles ayant un enfant scolarisé au groupe scolaire La Madone en 2023-2024 conserveront leurs identifiants pour l'année 2024-2025.

Celles qui n'avaient pas d'enfant scolarisé en 2023-2024 recevront leurs identifiants mi-juillet. Il est obligatoire de les modifier dès la première connexion en remplissant le formulaire qui s'ouvre à ce moment-là.

Les élèves scolarisés au groupe scolaire La Madone en 2023-2024 conserveront leurs identifiants pour l'année 2024-2025. Les nouveaux élèves recevront leurs identifiants en classe à la rentrée.

Pour les problèmes avec EcoleDirecte, les familles peuvent contacter Mme Gallais à agallais@lamadone.fr, et les lycéens peuvent contacter Mme De Magalhaes à edemagalhaes@lamadone.fr.

NB: Le site EcoleDirecte restera ouvert pendant les vacances en mode été, bien que certains accès soient restreints pour les élèves et les familles. À partir du 14 juillet, le site passera à l'année 2024-2025, et les documents et notes de 2023-2024 ne seront plus disponibles.

Les comptes EcoleDirecte des familles et des élèves sont distincts.

Étant donné que les informations diffusées peuvent être personnelles, il est déconseillé aux responsables légaux de permettre à leurs enfants d'accéder à leur compte.

- **Manuels scolaires**

Les manuels scolaires sont prêtés par l'établissement pour toute l'année scolaire. Ils seront remis aux élèves le jour de la rentrée. La caution de 230 euros incluse dans le dossier d'inscription ou de réinscription sera restituée à la fin de l'année, sous réserve que tous les livres prêtés soient restitués en bon état.

- **Participation aux frais de scolarité**

La facture annuelle est envoyée à la fin du mois de septembre sur le compte EcoleDirecte du payeur. Le règlement s'effectue obligatoirement par prélèvement

automatique mensuel, le 10 de chaque mois. Ce mode de paiement présente plusieurs avantages, notamment la possibilité d'étaler le règlement sur 8 mois, d'octobre à mai.

- **Stages / Apprentissage**

Le LEGT et l'UFA Charles de Foucauld propose un parcours Bac + 2 en BTS ainsi qu'un module de préparation aux concours d'entrée dans les Écoles Supérieures de Commerce.

Pour information, nos filières de BTS sont :

- BTS MCO : Management Commercial Opérationnel
- BTS NDRC : Négociation et Digitalisation de la Relation Clients
- BTS SIO : Services informatiques aux Organisations avec les 2 spécialités en informatique

Le LEGT et l'UFA Charles de Foucauld proposent un parcours Bac + 3 après le BTS ainsi qu'un certain nombre de certifications professionnelles (TOEIC, Voltaire, PIX, Google Analytics, Google Ads) :

- Licence générale **informatique** en apprentissage : développement d'applications Web, d'applications Mobiles et Cybersécurité.
- Licence professionnelle **commerciale** Web Analytics en apprentissage : en e-commerce et marketing digital avec parcours possible en vente et distribution de produits et services liés au développement durable et à l'économie circulaire.

Retrouvez toutes les informations sur ces deux licences :
<https://www.lyceecharlesdefoucauldsup.fr/formations/>

Certains de nos jeunes de licence qui ont un bon profil n'ont pas encore trouvé de contrats d'alternance. Vous avez peut-être des contacts dans ce domaine : nous vous remercions de votre aide. Vous pouvez contacter Monsieur Olivier LORENTZ, le directeur de l'enseignement supérieur ou son assistante, Madame Lina HAKIMI au 01 46 07 70 22 (ligne directe du Campus).

NOTE IMPORTANTE : *Création d'une aide exceptionnelle au recrutement des apprentis, pour toutes les entreprises*

Aide financière de :

- ▶ 6 000 euros pour un apprenti majeur ;

Pour les contrats signés jusqu'au 31 décembre 2024, cette aide sera versée :

- ▶ Aux entreprises de moins de 250 salariés sans condition ;
- ▶ Aux entreprises de plus de 250 salariés à la condition qu'elles s'engagent à atteindre le seuil de contrats d'apprentissage ou de contrats de professionnalisation dans leur effectif en 2023, selon des modalités définies par décret

Avec cette mesure, pour les entreprises, le coût du recrutement d'un salarié en contrat d'apprentissage représente un faible reste à charge pour la 1^e année de contrat.

Dans le cas où votre entreprise pourrait accueillir un étudiant durant les périodes de stage citées ci-dessous, nous vous remercions de bien vouloir contacter Mme HURE par mail à eleonore.hure@lamadone.fr ou de compléter le formulaire dans

► Aide de 3 000 euros pour un apprenti majeur recruté au sein d'une collectivité territoriale

► Coût de la formation entièrement pris en charge par votre OPCO

Sections	Périodes de stages / alternance
Licence générale informatique en apprentissage : développement d'applications Web, Mobiles et Cybersécurité	Alternance : 2 jours École (lundi et mardi) 3 jours en entreprise.
Licence professionnelle e-commerce et marketing digital en apprentissage parcours Web Analytics	Alternance : 2 jours École (jeudi et vendredi) 3 jours en entreprise (lundi, mardi, mercredi).
SIO 1 Services informatiques aux organisations 1ère année	- du 05 mai 2025 au 06 juin 2025
SIO 2 Services informatiques aux organisations 2ème année	- du 06 janvier 2025 au 07 février 2025
MCO 1 Management Commercial Opérationnel 1ère année	- du 04 novembre 2024 au 23 novembre 2024 - du 13 janvier 2025 au 25 janvier 2025 - du 05 mai 2025 au 14 juin 2025
MCO 2 Management Commercial Opérationnel 2ème année	- du 04 novembre 2024 au 23 novembre 2024 - du 13 janvier 2025 au 25 janvier 2025
NDRC 1 Négociation et digitalisation de la relation clients 1ère année	- du 28 octobre 2024 au 22 novembre 2024 - du 05 mai 2025 au 20 juin 2025
NRDC 2 Négociation et digitalisation de la relation clients 2ème année	- du 21 octobre 2024 au 22 novembre 2024

Taxe d'apprentissage

Le lycée et l'UFA Charles de Foucauld sont habilités à percevoir la taxe d'apprentissage :

- 87 % de la taxe d'apprentissage financent les formations par apprentissage qui sera versé aux OPCO;
- 13 % financent les formations technologiques et professionnelles initiales, hors apprentissage, ainsi que d'autres dispositifs, représentant l'actuel "hors quota" ou "barème". C'est sur ces 13% que nous vous sollicitons aujourd'hui pour nos formations de baccalauréat STMG et nos formations de BTS en formation initiale. Ces 13% peuvent nous être versés directement via la **nouvelle plateforme de versement SOLTÉA**

Vous pouvez transmettre l'information ci-dessous à votre comptabilité :

VOTRE VERSEMENT TAXE D'APPRENTISSAGE :
<u>Bénéficiaire (sur les 13% libératoires) :</u> Code UAI : 0754086J Ecole habilitée : Lycée Charles de Foucauld - 5 rue de la Madone - 75018 Paris

A la réception de votre versement la nouvelle plateforme SOLTÉA vous fera parvenir un reçu indiquant le montant versé ainsi que la date de versement.

Par avance, nous vous remercions de l'aide que vous pourrez nous apporter dans le financement de nos projets et de votre précieuse contribution à notre mission d'enseignement.

Nous vous proposons de vous accompagner dans les démarches liées à votre déclaration et au paiement de cette taxe : Vous pouvez contacter Madame HAKIMI Lina, Développeur de l'apprentissage au Lycée : 5 rue de la Madone 75018 PARIS dev.apprentissage@lamadone.fr Tél : 01 46 07 70 22.